



Déclaration de la Conférence nationale du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO du 6 février 2018

Ensemble pour la défense des mêmes principes et des mêmes droits

Depuis longtemps SupAutonome et le SNPREES défendent les mêmes principes :

- **l'indépendance syndicale**, qui s'assortit du refus que soient introduites dans le syndicat des opinions politiques, philosophiques ou religieuses que chaque adhérent demeure par ailleurs libre d'avoir en dehors du syndicat, du refus aussi de la soumission du syndicat à tout mot d'ordre politique ; qui s'accompagne également d'une entière liberté de négociation, sans aucune soumission à un « dialogue social » ayant pour objectif de réduire le rôle des représentants syndicaux à celui d'accompagnateurs de réformes destructrices ;
- **la liberté de détermination de son orientation par le syndicat et le respect de la démocratie syndicale**, ce qu'on appelle dans FO le « fédéralisme », qui laisse libre chaque syndicat de définir, pour ce qui le concerne, ses propres positions ; avec des débats où syndicats de base comme syndicats nationaux peuvent avoir des opinions divergentes ;
- le **respect du mandatement**, qui permet l'expression démocratique au niveau du syndicat national comme, dans FO, au niveau de la fédération ou de la confédération ;
- la **laïcité de l'enseignement supérieur**, tel que rappelé par le code de l'Éducation qui s'impose à tous : « *Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique* » ;
- le **monopole de la collation des grades par l'université publique** ;
- la **défense du statut général de la fonction publique d'État** et du statut de fonctionnaires d'État pour l'ensemble des personnels des universités et des établissements de recherche ;
- la **défense des statuts de chaque corps des personnels de l'ESR** et des droits qui y sont attachés ;
- la **défense des garanties définies au niveau national**, porteuses de droits pour tous les agents ;
- la **défense de l'indépendance des enseignants-chercheurs**, seule garante d'un enseignement et d'une progression de la recherche qui soient exempts des pressions de tout ordre et qui soustraie les enseignants-chercheurs à toute tentative d'imposer une autorité hiérarchique, y compris de la part des présidents d'universités ; l'affirmation de la liberté totale de détermination des sujets de recherche et du choix du laboratoire d'appartenance, contre toutes les tentatives de « caporalisation » manifestées dans les pratiques de certains laboratoires ou écoles doctorales qui limitent cette liberté en imposant des axes de recherche ou des sujets de thèses ; la défense corrélative des **franchises universitaires**,
- la défense des enseignants PRAG et PRCE contre l'évaluation PPCR,
- le **respect des disciplines**, structurantes de l'organisation des études, de la recherche, de l'appréciation par les pairs ; la défense de l'enseignement des disciplines sous la forme de connaissances, en distinction notamment des « compétences » extra-disciplinaires, notion qui constitue le cheval de Troie de la destruction des diplômes nationaux et grades universitaires,
- la défense des statuts nationaux des BIATSS et de leurs droits contre les hiérarchies locales,

- la défense de la liberté de recherche des chercheurs et de leur indépendance par rapport à toute hiérarchie, le maintien des statuts des ITA des EPST,
- la défense des droits et acquis des personnels des CROUS.

Ensemble pour parer des attaques démultipliées

En conséquence Supautonome et SNPREEES ont défendu et continuent à défendre les mêmes revendications face aux attaques concrètes, multipliées depuis dix ans :

- **opposition à la LRU** (2007, accentuée avec les « responsabilités et compétences élargies » en 2009) et à l'institution d'une « autonomie » des universités qui est en réalité une arme pour détruire le cadre national républicain, accroître le localisme et le pouvoir des présidents d'université, ôter aux universitaires la maîtrise de leurs diplômes, contraindre les universités à gérer elles-mêmes une austérité budgétaire sans cesse accrue et qui ne leur permet pas de remplir leurs missions ;
- **opposition à la loi ESR** (2013), qui fragilise le fonctionnement des établissements et le statut des personnels, aggravant encore davantage les conditions d'exercice de leurs métiers ; qui contraint aux regroupements puis aux fusions *via* les COMUE accroît encore la territorialisation et amorce le démantèlement du CNRS ;
- **rôle majeur dans la défense du statut des enseignants-chercheurs** en 2009 face aux modifications que le ministère voulait imposer, en particulier la modulation de service, les représentants Supautonome et SNPREEES obtiennent en négociation l'inscription de la phrase selon laquelle « la modulation du service ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de l'intéressé », qui permet de sauvegarder l'essentiel du statut et de préserver l'indépendance des universitaires ; défense corrélative des deux titres universitaires nationaux que sont le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches, ainsi que des deux corps de maîtres de conférences et de professeurs ; le maintien de l'attribution de la moitié des promotions et d'une partie des CRCT par le CNU ;
- **opposition à l'évolution vers un financement de la recherche exclusivement « sur projets »** (ANR, HCERES, etc.), qui ne permet plus le financement pérenne des missions fondamentales de recherche et défense de la qualité d'un enseignement supérieur garantie par une recherche correctement financée ;
- opposition à la soumission aux impératifs européens favorables à une uniformisation des plus mauvaises pratiques (STRANES) et à la priorité à la recherche à court terme sur la recherche fondamentale (stratégie nationale de recherche) ;
- défense de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs par les pairs, qui s'exprime en particulier dans la **défense du CNU**, dans la défense de la qualification par les sections du CNU et dans la **défense du CNESER disciplinaire** ;
- **défense des carrières de la fonction publique d'État et revendication de la revalorisation du point indiciaire** face à toutes les attaques visant à l'individualisation des carrières et des salaires (RIFSEEP, PPCR, ...)
- opposition au continuum Bac-3/Bac+3 qui dans la continuité de la désastreuse loi de refondation de l'école, vise à effacer le baccalauréat et "secondarise" l'enseignement supérieur, contraignant à une baisse des exigences et à une déqualification des diplômes ;
- **défense des grades universitaires et des droits qu'ils confèrent**, qui s'accompagne, en ce qui concerne le baccalauréat, de la constante revendication d'une restauration des volumes horaires d'enseignement disciplinaire dans les enseignements primaire et secondaire et du respect des exigences disciplinaires et des notations des enseignants, hors de toute pression hiérarchique des IPR, IG ou IA ;

- **défense des statuts et des conditions de travail des personnels BIATSS et des CROUS** (en particulier tout récemment, en ce qui concerne ces derniers, face à la disparition des DAPOOUS en conséquence de la « fonctionnarisation » au rabais d'une partie d'entre eux).

Ensemble pour la défense de la liberté syndicale

Dans la fonction publique, la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, SUD, la CGC ont signé en juin 2008 les « *accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social* ». Alors que la représentativité d'un syndicat lui est d'abord donnée par ses adhérents, qui sont ses seuls mandants, ces accords restreignent la liberté des personnels à s'organiser dans le syndicat de leur choix en imposant aux organisations syndicales de faire la preuve de leur « représentativité ».

Avec la loi du 5 juillet 2010 qui transpose ces accords, une organisation syndicale ne peut être considérée comme représentative au niveau national par le ministère comme dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche que lorsqu'elle a obtenu un siège au comité technique ministériel. Des résultats au CT ministériel dérive également la délivrance de moyens syndicaux, en particulier les décharges.

Ces circonstances ont accéléré le rapprochement de nos deux organisations, SupAutonome décide début 2014 de rejoindre la confédération Force Ouvrière et de demander son adhésion à la FNEC FP-FO.

Le 20 mars 2014 une conférence de presse commune a lieu au siège de la confédération, accompagnée d'un communiqué commun SupAutonome – SNPREES ; l'intégration de Supautonome dans FO est ainsi officialisée. Le bulletin n° 146 de SupAutonome en mars 2014 reprend le communiqué commun, rappelle que l'entrée dans FO avait déjà été envisagée en 1979 et salue l'entrée dans FO comme « une chance ».

Ensemble dans le succès aux élections professionnelles de 2014 et au CNESER en 2015

Des candidatures et listes communes ont en conséquence été déposées en commun en 2014. Les résultats, l'obtention de sièges au CT ministériel et au CTU ainsi que dans un nombre important de CT d'établissements, de même que les élections au CNESER en 2015, où plusieurs sièges ont été obtenus, puis au CNU, ont montré que la voie choisie était la bonne.

Ensemble dans le fonctionnement quotidien

De premiers communiqués communs sur des revendications importantes sont publiés durant l'année 2014, ce qui amorce un travail en commun très constant, la presque totalité des communiqués publiés depuis mars 2014 étant communs aux deux organisations.

Dès février 2015 se tient un premier « comité de coordination » des deux syndicats, où sont envisagées notamment les préparations aux élections au CNESER comme aux sections du CNU. En juillet 2015 une résolution commune est adoptée par les instances dirigeantes des deux syndicats, qui prévoit « qu'à chaque instance nationale de leur organisation (CD ou BN), une délégation de l'autre y soit invitée », que se tienne « de façon régulière une réunion commune du CD de SupAutonome-FO et du BN du SNPREES-FO » et que le travail commun se renforce également « au niveau local, en particulier par la tenue de réunions d'instances communes. »

Dès lors se sont tenues très régulièrement des instances communes (BN/CD, commissions sectorielles notamment), qui délibèrent sur les sujets importants du moment, élaborent les analyses et, en ce qui concerne les réunions BN/CD, définissent les positions et revendications, d'où sont issus les communiqués communs.

Ensemble pour le retrait du projet de loi ORE

SupAutonome et le SNPREES, avec la FNEC FP-FO, s'opposent au plan Etudiants, au projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante (ORE) et au projet de réforme du baccalauréat. Ces contre-réformes détruisent le baccalauréat comme premier grade universitaire, moyen de sélection pour accéder à l'université fondé sur un examen national anonyme. Rien n'est fait pour rétablir le niveau d'exigence du baccalauréat comme diplôme attestant d'un niveau de connaissances donnant toutes les chances de réussir à l'université.

Le « plan étudiants », qui accompagne le projet de loi, attaque également la licence, morcelée en autant de parcours qu'il y aura d'étudiants. Cette déstructuration de la licence accompagne le renforcement de la disparité et de la concurrence, avec des universités, UFR ou formations sélectives concentrant les moyens et les autres à coût réduit.

Ce plan et ce projet de loi, lequel est déjà en cours d'application sans être promulgué, attaquent les statuts et les conditions de travail des personnels, universitaires et BIATSS, avec la surcharge de travail imposée par les nouvelles procédures de tri des étudiants, les futurs « contrats de réussite », ainsi que la mise en place d'enseignement de remédiation sans aucun moyen.

Ensemble dans les élections professionnelles 2018 et vers la fusion

Lors du congrès du SNPREES en octobre 2016, auquel participe une délégation de SupAutonome menée par son secrétaire général, il est proposé que, dans le cadre de la préparation des élections professionnelles 2018, les dépôts de listes et candidatures se fassent avec un sigle et un logo uniques, cet affichage traduisant la cohésion renforcée entre nos deux syndicats.

Il est également décidé ensemble de préciser l'agenda vers la fusion de nos deux organisations. Maintenir deux syndicats distincts de FO dans le même champ de syndicalisation était nécessaire dans un premier temps et a permis d'éviter toute contrainte et ménagé le temps nécessaire pour appréhender nos différences de culture et effectuer un rapprochement fonctionnel, organisationnel ... et aussi humain.

SupAutonome et le SNPREES ont estimé ensemble qu'il était temps de se conformer aux statuts confédéraux en programmant ensemble la fusion.

Unis pour faire progresser le syndicalisme indépendant dans l'enseignement supérieur et la recherche

En conséquence les instances dirigeantes du SNPREES-FO et de SUPAUTONOME-FO, réunies ce 6 février 2018 en conférence nationale, décident :

- la présentation de listes communes aux élections professionnelles de 2018, sous un seul intitulé ou sigle : « FO ESR » et un seul logo ;
- la fusion des instances nationales des deux syndicats, avec des instances communes et une expression commune en direction des syndicats départementaux ou des sections ;
- de proposer aux instances locales des deux syndicats d'adopter dans l'année le même fonctionnement : fusion des instances et expression commune systématique ;
- la convocation d'un congrès extraordinaire pour le début de l'année 2019, qui décidera la création d'un seul syndicat national de la FNEC FP-FO dans l'enseignement supérieur et la recherche, adoptera ses statuts et élira les instances du nouveau syndicat national, FO ESR ;
- la mise en conformité durant l'année 2019 des statuts des syndicats départementaux pour leur affiliation à FO ESR.

Vive le syndicalisme libre et indépendant ! Vive FO ESR !